



Rapport : FIN2024-25

Date : 25 juin 2024

Soumis par : Frédéric Desnoyers

Objet : Octroi de contrat au-delà de 50 000 \$

Nature / Objectif

Le but de ce rapport est de présenter les contrats ayant été octroyés supérieurs à 50 000 \$, pour la période du 6 décembre 2023 au 25 juin 2024.

Directive/Politique antécédente

Le 6 juillet 2022, le règlement 2022-67 a été entériné par le Conseil.

Recommandation du service

Que le rapport FIN2024-25 qui vise à présenter la liste des contrats supérieurs à 50 000 \$ ayant été octroyés par l'administration pour la période du 6 décembre 2023 au 25 juin 2024.

THAT report FIN2024-25 which serves to present a list of contracts over \$50,000 awarded by the administration for the period from December 6, 2023 to June 25, 2024, be received as information.

Historique

Le 6 juillet 2022, le règlement 2022-67 fut entériné par le Conseil. Parmi les changements majeurs, les directeurs de département et le directeur général sont maintenant autorisés à octroyer des contrats supérieurs à 50 000 \$ advenant que certaines conditions soient respectées.

Discussion

La politique d'achat prévoit que l'administration présente un rapport semi-annuel afin de présenter les contrats octroyés supérieurs à 50 000 \$. L'annexe A présente cette information pour la période du 6 décembre 2023 au 25 juin 2024. Il est à noter que la différence entre le budget et le contrat octroyé ne représente pas nécessairement l'économie sur les projets. Il faut prendre compte de la contingence et de la possibilité qu'il y est d'autres contrats sur le même projet.

Consultation

N/A

Recommandation ou commentaires du comité

N/A

Impact financier (monétaire/matériaux/etc.)

L'acceptation de ce rapport n'a aucun impact financier

Implications légales

N/A

Gestion du risque (risk management)

N/A

Implications stratégiques

La politique d'achat courant permet aux départements d'économiser approximativement un mois dans le processus d'octroi de contrat comparativement à l'ancien processus où le conseil devait approuver l'octroi de contrats.

Documents d'appui

Annexe A : Contrats octroyés supérieurs à 50 000 \$ pour la période du 6 décembre 2023 au 25 juin 2024.